

Comment le Bureau du vérificateur général assure-t-il la qualité de ses vérifications?

Étant donné que le Bureau a pour mission de fournir de l'information et une assurance fiables et objectives au Parlement, la qualité de ses travaux est primordiale. Le Bureau obtient une telle qualité en respectant des normes de vérification définies par la profession. Au Canada, ces normes sont définies par le Conseil des normes de vérification et de certification de l'Institut canadien des comptables agréés. Elles sont considérées comme des exigences minimales pour toutes les vérifications effectuées par le Bureau. Cependant, le Bureau applique également des normes et des pratiques en vigueur dans d'autres domaines comme la statistique, l'ingénierie, l'économie et les sciences sociales.

Les équipes de vérification du Bureau sont formées de professionnels hautement qualifiés

Les professionnels de la vérification employés par le Bureau sont hautement qualifiés dans leurs domaines respectifs et ils apportent à l'organisation un riche éventail de connaissances et une vaste expérience. Des comptables, des ingénieurs, des avocats, des spécialistes en gestion et en technologies de l'information, des environnementalistes, des économistes, des historiens et des sociologues composent notre personnel pluridisciplinaire. Lorsque le Bureau ne dispose pas des compétences nécessaires parmi son personnel, il fait appel à des experts à contrat.

Tous les professionnels du Bureau détiennent un diplôme d'études supérieures ou un baccalauréat et un titre professionnel, mais bon nombre ont obtenu plus d'un diplôme. Ces qualifications contribuent à la crédibilité du Bureau et de ses travaux.

Les vérificateurs respectent un rigoureux code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle

Le Code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle du Bureau énonce les principes devant régir le comportement professionnel de tous les membres du personnel : professionnalisme, objectivité, honnêteté et intégrité. Il établit aussi clairement les responsabilités des employés à l'égard du Parlement, des entités vérifiées, du public et du Bureau lui-même. Une fois l'an, les employés sont tenus d'attester qu'ils se conforment au code.

Les conseils et les directives donnés par les experts améliorent les vérifications

- Des comités consultatifs conseillent les équipes qui effectuent des vérifications de gestion.

Les vérifications de gestion sont souvent des projets complexes qui nécessitent diverses qualifications, compétences techniques et expériences. Aux étapes importantes de la vérification, l'équipe fait appel aux compétences d'un comité consultatif qui est formé d'experts internes et externes afin qu'il passe en revue les plans de vérification et les résultats et qu'il lui donne des conseils. Les membres des comités consultatifs sont choisis en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances et de leur expérience. Les équipes de vérification peuvent aussi demander à des spécialistes internes de les conseiller et de les aider dans certains domaines.



- D'autres comités consultatifs formulent, à l'intention de la vérificatrice générale et de la commissaire à l'environnement et au développement durable, des avis stratégiques et des commentaires sur les orientations actuelles et futures des vérifications du Bureau.

Il y a notamment le Groupe des conseillers principaux, le Comité des conseillers sur les enjeux des Premières nations, le Comité consultatif indépendant et le Groupe des conseillers en environnement.

Le Bureau veut obtenir une assurance indépendante que ses travaux sont de qualité supérieure

- Chaque vérification est soumise à un examen simultané qui est effectué par un examinateur de la qualité choisi parmi les responsables de mission du Bureau.

Les examinateurs de la qualité fournissent une assurance supplémentaire quant à la qualité des vérifications du Bureau. Ils conseillent l'équipe de vérification sur les principaux risques qui pourraient peser sur la planification des vérifications et la préparation des rapports, revoient les rapports de vérification et s'assurent que les politiques du Bureau ont été respectées.

- Le Bureau soumet régulièrement tous ses produits de vérification à une revue des pratiques.

Les revues des pratiques qui sont effectuées par l'équipe des méthodes professionnelles visent à donner à la vérificatrice générale l'assurance que les vérifications du Bureau sont effectuées en conformité avec les systèmes de gestion de la qualité du Bureau, ses politiques et les normes professionnelles. Ces revues contribuent en outre à l'amélioration continue des produits en offrant aux équipes de vérification et au Bureau la possibilité de tirer des leçons des missions de vérification.

- Le Bureau fait aussi volontairement évaluer ses travaux par des vérificateurs externes indépendants.

En 2003, le Bureau a demandé à une équipe internationale de pairs, dirigée par le National Audit Office du Royaume-Uni, d'examiner les pratiques appliquées lors des vérifications de gestion. L'équipe a conclu que les pratiques de vérification de gestion du Bureau reposaient sur des normes professionnelles reconnues et fonctionnaient efficacement en vue de produire l'information indépendante, objective et corroborée sur laquelle le Bureau peut se fonder pour examiner la gestion du gouvernement.

En 1999, un cabinet de vérification externe a examiné le système de gestion de la qualité mis en place par le Bureau pour les vérifications des états financiers. Les vérificateurs ont conclu que le système avait été conçu adéquatement et qu'il fonctionnait efficacement.

Le Bureau se tient au courant des innovations dans le domaine de la vérification législative grâce à des contacts réguliers avec des bureaux de vérification au pays et à l'étranger

À l'échelle nationale, le Bureau joue un rôle actif au sein du Conseil canadien des vérificateurs législatifs, qui regroupe les bureaux de vérification respectifs des gouvernements fédéral et provinciaux. Le Bureau peut ainsi mettre en commun de l'information et tirer avantage du développement continu des méthodes et des pratiques dans le domaine de la vérification législative en plus de collaborer à des vérifications d'intérêt commun.

Sur la scène internationale, le Bureau fait partie de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et son personnel rencontre régulièrement ses homologues des pays du G-8. Grâce à ses relations internationales, le Bureau peut renforcer ses pratiques dans le domaine de la vérification législative en recueillant des informations sur les pratiques exemplaires en vigueur dans le monde et sur les nouvelles initiatives d'importance qui concernent la vérification publique et la reddition de comptes.

On peut trouver un complément d'information et les rapports pertinents sur le site Web du Bureau du vérificateur général à l'adresse suivante : www.oag-bvg.gc.ca.